

Membres présents :

Equipe enseignante : Madame BOUCHER, directrice (CP-CE1-CM2), Madame Baty (MS-GS), Madame Foinant (CE2-CM1-CM2)

Mairie : M Ancelot (maire), M Prattico (conseiller municipal), M Tendero (conseiller municipal)

Représentants des parents d'élèves : Frédéric Lesiourd, Anne-Laure Thibaut, Catherine Martin, Valérie Rimbault, Céline Huret, Sophie Congi.

Membres absents excusés :

Madame Delmarre, Inspectrice de la circonscription de Mantes-la-Jolie 2

Madame Hadjaz (CP-CE1-CM2)

Membres du RASED : Madame Benzina (psychologue EN), Madame Tourault (enseignante spécialisée à dominante aide relationnelle).

Le conseil d'école commence à 18h05. Le secrétaire de séance est M Lesiourd.

1. Rôle et fonctionnement de conseil d'école.

La directrice souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des parents d'élèves pour cette année. En appui sur le document Eduscol, le fonctionnement du conseil est rappelé aux anciens RPE et présenté aux nouveaux : composition, compétences, rôle du directeur.

2. Elections des représentants des parents d'élèves.

L'élection des représentants des parents d'élèves a eu lieu le vendredi 11 octobre 2024 et le vote s'est tenu uniquement par correspondance. Une seule liste s'est présentée cette année. Ci-dessous, les éléments relatifs à la participation et les l'attribution des sièges (titulaires / suppléants) :

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	88
Nombre de votants	64
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	61
Taux de participation	72,73%

Titulaires	Suppléants
Frédéric LESIOURD Anne-Laure THIBAUT Céline HURET	Sophie CONGI Catherine MARTIN Valérie RIMBAULT

Les familles qui le souhaitent peuvent entrer en contact avec les RPE via l'adresse mail suivante : rpeles8moulins@gmail.com. L'adresse des RPE sera également renvoyée sur Toute mon année, partie « école ». Un panneau d'affichage à destination des parents (représentants + association) sera prochainement fourni par la mairie et placé à côté de celui de l'école.

3. Règlement intérieur et charte de la laïcité.

Le règlement intérieur de l'établissement et son annexe (charte de la laïcité) sont présentés aux membres du conseil d'école. Celui-ci est voté à l'unanimité.

4. Le parcours des élèves /fonctionnement de l'école.

La structure pédagogique est présentée au membres du conseil, de même que les nouveaux membres de l'équipe pédagogique :

- Madame Hadjaz, complément sur la classe de CP-CE1-CM2 tous les mardis.
- Madame TOURAULT, enseignante RASED (dominante aide relationnelle) en formation.

MS-GS Madame Baty	CP-CE1-CM2 Mesdames Boucher & Hadjaz	CE2-CM1-CM2 Madame Foinant
6 MS + 12 GS Total : 18	10 CP + 8 CE1 + 4 CM2 Total : 22	8 CE2 + 7 CM1 + 5 CM2 Total : 20

Pour rappel, les élèves sont pris en charge le matin à 8h50 et l'après-midi à 13h20. Les élèves sont rendus à leurs familles ou vont en cantine / garderie à partir de 12h / 16h30 (heures de fin des cours).

Pour rappel, les familles qui ont aussi des enfants scolarisés à l'école de Vert bénéficient d'un quart de gratuité au périscolaire, à chaque début et fin de demi-journée (8h35/8h50, 12h/12h15, 13h05/13/20, 16h30/16h45) : ces temps sont pris en charge par la municipalité et les enfants sont sous la surveillance des animatrices du périscolaire.

Deux portables professionnels ont été fournis par la mairie. Il y en a un dans chaque bâtiment. Les numéros seront donnés aux familles par mail, selon la classe dans laquelle se trouvent les enfants. Ces numéros sont des numéros d'urgence. Les familles peuvent les enregistrer afin de savoir que c'est l'école qui appelle. Ils permettront aux enseignants d'appeler les familles en cas de souci sur le temps scolaire (enfant malade en classe par exemple). Pour les communications non urgentes, les parents sont invités à utiliser les canaux de communication habituels (mail école, toute mon année, message vocal sur le téléphone fixe de l'école).

Une clé pour le premier portail bleu a été fournie par la mairie. Les familles des élèves retardataires sont invitées à se présenter au portail principal et ce quelle que soit leur classe.

Le personnel enseignant s'engage à ne plus communiquer devant le portail lorsqu'il s'agit de sujets importants, respectant ainsi leur obligation de confidentialité et de discrétion. Les informations données aux familles se feront désormais de façon plus confidentielle : par mail, lors d'un entretien rapide dans la classe ou dans le bureau, etc.

4.1 : Les activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Ces séances sont soumises à une autorisation parentale. Les élèves participant à ces séances ont été identifiés par les enseignantes comme ayant besoin d'un accompagnement renforcé sur une compétence ciblée, en français ou en mathématiques.

4.2 : Les élèves à besoins éducatifs particuliers :

Les différentes aides dont peuvent bénéficier les élèves au cours de leur scolarité sont présentées aux membres du conseil : PAI, PPRE, PAP, PPS.

En appui à l'équipe enseignante, les membres du RASED, Madame Benzina (psychologue EN et Madame Tourault (enseignante spécialisée à dominante aide relationnelle), peuvent être amenées à travailler en concertation avec les enseignantes et à intervenir auprès des élèves (co-intervention dans les classes, travail ciblé avec un

petit groupe d'élèves, travail spécifique en individuel auprès d'un élève, après autorisations de de la famille). Les membres du RASED peuvent être sollicités par les enseignants mais aussi par les familles. La plaquette est disponible sur le site « Toute mon année » ainsi qu'à la demande auprès des enseignantes.

4.3 : suivi des élèves :

Les familles des élèves du CP au CM2 ont été reçues individuellement dans le cadre de la restitution des résultats des évaluations nationales passées au mois de septembre. Les familles des élèves de CP seront reçues courant janvier / février pour les mêmes raisons.

Les livrets scolaires seront remis aux familles deux fois dans l'année, en janvier et en juin.

Les rencontres école – familles peuvent être organisées autant que nécessaire au cours de l'année scolaire, à la demande de l'une ou l'autre des deux parties.

4.4 : évaluations nationales :

	Points d'appui	Items à renforcer
CP	Grande réussite dans l'ensemble des items évalués en français comme en mathématiques. Les difficultés identifiées sont isolées et donc traitées au cas par cas en classe.	
CE1		
CE2	- lecture compréhension - orthographe (dictées) - calcul mental / faits numériques	- raisonner pour résoudre des problèmes d'accord - problèmes - calculs posés
CM1	- lecture compréhension - lecture à voix haute	- conjugaison - problèmes géométrie
CM2	- résolution de problèmes - numération	- poser et calculer des opérations

4.5 : éducation à la sexualité :

Conformément à la circulaire 2028-111 du 12 septembre 2018, les élèves doivent bénéficier des trois heures obligatoires d'éducation à la sexualité : « Il s'agit d'une démarche éducative qui vise à favoriser l'estime de soi, le respect de soi et le respect d'autrui, l'acceptation des différences, la construction de la personne et du citoyen ». Les deux de travail porteront sur le consentement et l'égalité fille / garçon, de la maternelle au CM2.

Les CM travailleront dans l'année sur le thème de la reproduction humaine : ces séances ne s'inscrivent pas dans l'éducation à la sexualité mais dans le cadre du programme de sciences des élèves de cycle 3. Il s'agira de comprendre les changements qui s'opèrent à la puberté, nommer les organes reproducteurs en utilisant le vocabulaire scientifique approprié et relier les changements de la puberté à leur capacité à se reproduire.

4.6 : lien école – mairie – périscolaire :

Les trois instances sont constamment en relation et sont amenées à échanger régulièrement sur les sujets concernant la vie de l'école. A chaque début et fin de demi-journée, une transmission d'information est faite entre l'école et le périscolaire (élèves absents, soucis divers rencontrés, information de la famille...).

Pour rappel, lorsqu'un enfant est absent, les enseignantes transmettent le message aux animatrices le midi, pour prévenir qu'il ne sera pas en cantine. Néanmoins, il revient aux familles de prévenir la mairie directement de l'absence de leur enfant sur les temps périscolaires, auquel cas, la facturation restera enclenchée. Il est demandé aux familles d'envoyer un mail sur les adresses suivantes (mettre les deux en destinataires) : mairie@auffreville-brasseuil.fr / emilie.moreau@auffreville-brasseuil.fr

La mairie ne reçoit pas d'informations émanant du personnel enseignant concernant les soucis avec les élèves, ni sur le temps scolaire, ni sur le temps périscolaires : les informations remontées à la mairie se font par les biais

des agents municipaux (animatrices, ATSEM) et concernant d'éventuels agissements hors temps scolaire. Les membres de la municipalité s'engagent à rappeler à l'ensemble de l'équipe périscolaire leur devoir de discrétion, notamment le fait de ne pas relater aux familles ce qui se passe à l'école à la place des enseignantes.

5. Les projets :

5.1 : bilan du projet d'école 2023/2024 :

Axe 1 Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages	- progression générale des élèves en lecture compréhension, lecture à haute voix et conscience phonologique. - résultats en hausse également en résolution de problèmes.
Axe 2 Des collectifs engagés et apprenants	- création de progression et d'outils commun entre les cycles pour permettre aux élèves d'avoir une meilleure continuité dans leurs apprentissages.
Axe 3 Apprendre, s'épanouir, se transformer	- projet empathie mis en place à destination des élèves de CE2-CM1-CM2 - travail engagé auprès de l'ensemble des élèves sur la communication non violente

Le projet d'école actuel est en cours de renouvellement. Si les dimensions des apprentissages y sera développée, nous traiterons également plus en détail la question du bien vivre ensemble (empathie, coopération, solidarité, harcèlement, égalité).

5.2 : les projets pédagogiques :

Le fil conducteur de notre année, sur les trois classes, est le thème du loup, et plus largement des contes.

Le 17 octobre les élèves ont exposé dans la cour leurs travaux pour l'opération « la grande lessive », sur le thème « Pareil / pas pareil ». L'opération sera renouvelée au mois de mars. Le thème n'est pas encore connu.

La gendarmerie interviendra le mardi 10 décembre auprès des élèves de CE2 (permis piéton) et de CM (permis internet).

En EPS, les élèves de CP-CE2-CM2 se rendront à la piscine Aquasport pour 10 séances réparties sur 5 semaines, du 12 décembre au 27 janvier. Les séances auront lieu les lundis et jeudis matins.

Le jeudi 7 novembre a eu lieu la journée de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement. Les élèves du CE2 au CM2 ont repassé le même questionnaire que l'an dernier. Après analyse, il permettra d'affiner les actions à mettre en œuvre dans les classes en fonction des problématiques identifiées. Ces actions seront inscrites au projet d'école.

Au cours de cette journée, les élèves ont participé à des ateliers proposés par chaque enseignante : la communication non violente / les messages clairs ; les jeux coopératifs, comprendre l'impact que les mots peuvent avoir un fois qu'ils ont été prononcés. Les élèves ont aussi découvert l'histoire « Le banc de l'amitié », qui a permis d'ouvrir le projet global de la journée : mettre en place dans la cour un espace (un banc) sur lequel les enfants peuvent venir quand ils se sentent seuls. Les autres sont invités à les rejoindre pour leur proposer des activités et donc faire cesser l'isolement (développer l'esprit de camaraderie, la solidarité...). En fin de journée les élèves ont découvert et commencé à apprendre la chanson « Te laisse pas embêter ».

Le vendredi 13 décembre 2024, les élèves de l'école présenteront leur chorale de Noël et leur marché d'hiver, dans la cour de l'école. S'en suivra la boum organisée par l'association des parents d'élèves.

Un projet « classe d'eau » est en cours de montage. Il s'agit d'un moment (au mois de mai) où tous les élèves travaillent sur le thème de l'eau dans le cadre d'activités scientifiques et en lien avec le développement durable. La classe d'eau prévoit 1/3 du temps d'ateliers / activités en classe en lien avec l'eau, 1/3 du temps d'intervenants extérieurs et 1/3 du temps de sortie. Pour ce projet, proposé par l'OCCE, chaque classe dispose d'une subvention de 700 euros.

Une sortie de fin d'année est prévue mais rien n'est encore fixé. D'autres projets seront mis en place au cours de l'année et seront présentés lors des prochains conseils d'école.

6. Santé et sécurité.

6.1 : sécurité dans et aux abords de l'école.

Un premier exercice d'évacuation (alerte incendie) a été réalisé le 19 septembre 2024 à 9h30. L'école a été évacuée en 48 secondes.

L'exercice PPMS attentat-intrusion s'est tenu le mardi 24 septembre à 10h20. Il s'agissait de s'entraîner à se cacher en cas d'intrusion dans l'école. Conformément aux consignes données par l'administration, l'exercice a été déclenché sur un temps de récréation. Monsieur Tendero, conseiller municipal, était présent en tant qu'observateur. Les élèves se sont confinés rapidement dans les espaces dédiés et sont restés calmes et silencieux tout au long de l'exercice.

L'école est actuellement toujours en plan Vigipirate.

Sur temps scolaire, toute personne entrant dans les locaux doit en avvertir la directrice, pour des questions de sécurité. Ces personnes (mairie, inspection, interventions extérieurs, rendez-vous divers avec les enseignantes) sont inscrites dans un registre : en cas de problème, nous devons être en capacité de dire qui était présent sur l'école. En dehors du temps scolaire, c'est à la mairie d'avoir connaissance des personnes présentes.

Les parents se demandent s'il est envisagé d'installer des caméras aux abords de l'école et du périscolaire, dans la sente piétonne. Pour le moment, même si des devis ont été demandés concernant la surveillance de la commune, cela n'est pas prévu pour les alentours de l'école.

Un PPMS risques majeurs (tempête ou risque toxique) a été annoncé la semaine du 12 au 15 novembre. L'exercice sera déclenché au niveau du département. Nous ne connaissons donc ni le jour exact, ni l'heure du déclenchement, ni le type de risque choisi pour la mise en oeuvre de l'exercice.

Les escaliers montant à la classe de Madame Foinant (CE2-CM) étant dangereux, la mairie s'engage à trouver une solution pour les sécuriser (sur le côté, au niveau de la rambarde).

6.2 : santé :

Les élèves de Moyenne section seront vus par l'infirmière de la PMI, madame Chonkel. Les élèves de CP bénéficieront de la visite médicale réalisée par l'infirmière scolaire du secteur, madame Godard. Les familles recevront des convocations et seront invitées à apporter le carnet de santé de leur enfant pour ce jour. Pour l'heure, les dates et horaires de ces visites n'ont pas été communiquées.

6.3 : vivre ensemble et bien être des élèves :

Le programme PHARE est le programme mis en place par l'éducation nationale afin de lutter contre le harcèlement scolaire. Des mesures de préventions sont proposées aux équipes, ainsi que des pistes pour résoudre de telles situations (repérage des signaux faibles, recours à l'équipe ressource de circonscription...). Tous les élèves de l'école bénéficient de 10 heures d'enseignement sur le thème de la lutte contre le harcèlement au cours de l'année (temps forts comme la journée non au harcèlement, travail sur les numéros d'urgence à

connaître, pour les élèves de cycle 3, en lien avec le permis Internet et l'EMC : travail sur le cyber harcèlement). A l'heure actuelle, nous avons déjà utilisé les fiches « signaux faibles » pour des situations complexes sur l'école (sur ces dernières années). En fonction du retour de ces fiches, des adaptations / solutions ont été mises en place au cas par cas.

Le programme Phare a déjà été déclenché par le passé, mais pas cette année.

En parallèle, des actions pour développer le vivre ensemble sont menées constamment au sein des classes : ces séances peuvent prendre des formes différentes, débats, travail à partir d'albums de littérature, mise en place de défis coopératifs, etc.

Lorsqu'un conflit survient au sein d'une classe ou pendant la récréation, les enfants sont d'abord écoutés individuellement puis sont invités à se présenter leur différend ; ils doivent ensuite chercher une solution ensemble (en présence de l'adulte) pour régler la situation. En cas d'incidents répétés et plus graves, les parents sont invités à échanger avec les enseignants sur la situation et des sanctions peuvent être appliquées (interdiction pour les élèves impliqués dans l'incident de jouer ensemble pendant un temps donné, séparation en classe).

Pour les autres manquements au vivre ensemble, il est demandé aux élèves de réparer leur bêtise. Quelques exemples :

- un élève est agité en classe et perturbe le bon fonctionnement du cours : il est isolé du reste du groupe un moment (mais toujours dans la classe de façon à pouvoir suivre la séance).
- un élève jette ses papiers au sol ou salit le matériel / mobilier : il lui est demandé de nettoyer
- un élève perd / casse du matériel collectif : il peut être demandé à la famille de remplacer l'objet en question.

Les parents souhaiteraient qu'à la garderie, lors d'un conflit, les deux parties soient également entendues. L'équipe municipale leur fera remonter l'information.

Les jeux de cour proposés l'année dernière sont en trop mauvais état pour être ressortis pour le moment cette année. De nouveaux jeux / jouets sont en cours d'achat. Des zones sont toujours mises en place dans la cour pour permettre aux enfants de s'y épanouir pleinement.

A la demande des élèves, un coin calme est en cours de réalisation dans le bureau : une table a été installée avec des livres, des coloriages et des feutres.

Le coin calme n'est pas encore ouvert, car l'équipe réfléchit à la manière la plus sûre d'en organiser la surveillance. A l'heure actuelle, la surveillance est organisée de la manière suivante :

- accueil du matin : accueil maternelle en classe en présence de l'enseignante et de l'ATSEM ; accueil des deux autres classes dans la cour avec une enseignante au portail et l'autre dans la cour.
- Accueil de l'après-midi : accueil des trois classes dans la cour avec une enseignante au portail et les deux autres dans la cour
- Récréations : deux classes en récréation en même temps avec présence des deux enseignantes : une en surveillance générale et l'autre en surveillance des endroits dits sensibles : toilettes, recoins près des portails.

7. Coopérative scolaire.

Solde du compte au 1^{er} septembre 2024 : 1 427,29 euros.

Recettes	Dépenses
- Participation des familles : 865 euros	- cotisation OCCE : 134,40 euros
- Don libre de Monsieur le Maire : 117 euros	- Assurance OCCE : 16 euros

8. Mairie et temps périscolaires.

Questions des parents :

- Le permis à points au périscolaire : est-il valable pour tous, pourquoi est-il appliqué cette année et pas l'année dernière, comment est-il appliqué, par qui ?

La mairie va se renseigner auprès des membres du périscolaire.

- Point sur la qualité des menus proposés à la cantine :

Cette question a été posée l'année dernière et la mairie avait dit au dernier conseil d'école qu'un point serait fait avec le prestataire en début d'année. Cela n'a pas été fait. Quand les conseillers municipaux descendent déjeuner, ils questionnent les élèves sur la qualité des repas et les réponses sont variables en fonction du menu du jour et des goûts de chacun. La nouvelle employée de cantine, expérimentée dans ce domaine, estime que les repas servis sont corrects du point de vue de la qualité.

- Problème sur le goûter du soir pris à l'extérieur dans la cour de l'école, même en hiver :

La cantine n'est pas mise à disposition car le ménage a déjà été fait pour le lendemain. Une autre solution est à l'étude.

- Mise en place d'un service de garderie les mercredis :

Le projet sera discuté en conseil municipal.

Clôture du conseil d'école.

Le prochain conseil d'école se tiendra le jeudi 13 mars 2025.

Le conseil s'achève à 20h42.

Présidente du conseil
Mélanie Boucher

Secrétaire de séance
Frédéric Lesiourd